



Resiliation assurance habitation

Par **gardette**, le **21/08/2008** à **11:53**

Bonjour, rnJe démenage et mon conseiller en assurance habitation à modifier mon assurance pour ma nouvelle adresse afin qu'elle corresponde correctement à la surface assuré.rnMon nouveau contrat repartait correctement puisqu'il repartait en année complète suite à la fin de l'ancien contrat en date du 1/08/08.rnLe problème, c'est qu'il mon prèlevé l'année complète car nous étions en mensuel avec avance lors de notre entrée chez eux il y a 7 ans, et le conseiller ne nous à rien dit puisque c'était juste un changement de contrat.rnNormalement , nous aurions dû continuer en mensualisation.rnEtant furieuse après eux, J'aimerai résilier. Est-ce-que l'on peut sachant que je n'ai signé que le reçu lorsque le conseiller est venu et que je n'ai toujours pas les dispositions personnelles en double exemplaire que l'on retourne pour confirmer l'engagement ni l'attestation.rnMerci de me répondre rapidement.

Par **jeetendra**, le **21/08/2008** à **17:18**

bonsoir, c'est trop tard pour résilier, votre ancien contrat habitation a été reconduit sur votre nouvelle adresse, d'ailleurs à votre demande, en plus l'assureur peut vous réclamer la totalité de la prime en une seule fois, cordialement